

EDITORIAL – Les forêts rouges...

L'extrême sécheresse de la saison estivale 2017 (et même un peu plus !), doublée de plusieurs séquences de forte canicule, ont malmené les forêts gardoises et ébranlé quelques-unes de nos certitudes.

Mêmes les chênes verts de nos garrigues et du piémont cévenol, que les botanistes décrivent pourtant comme des arbres toujours verts du fait de leur feuillage persistant, n'ont pas partout tenu le choc. Dès le mois d'août, des pans entiers de versant, couverts de chênaies vertes, ont pris des teintes rougeâtres. Ils en avaient pourtant vu bien d'autres (sécheresse de 2003 par exemple) mais des taillis séculaires de chêne vert ont « grillé » sur place générant d'éphémères « forêts rouges » ! Le pire est sans doute à venir : certains arbres ont vécu sur leurs réserves quelques mois de plus mais au printemps, combien ne vont pas repartir ? Et pas que des chênes verts ...

Changement climatique

On ne peut donc désormais plus se voiler la face : sous l'effet du changement climatique les paysages qui nous entourent, que nous croyons immuables, vont progressivement se transformer. Les propriétaires forestiers que nous sommes peuvent accompagner ce changement, l'atténuer. Des pistes sont proposées dans les articles de cette Gazette.

Les « y'a qu'à » et « faut qu'on » ne vont pas manquer de stigmatiser le rôle des forestiers, publics comme privés. On les entend d'ailleurs déjà. Afin de désamorcer un certain nombre de postures dogmatiques néfastes aux réalités forestières, notre Syndicat s'est associé à des démarches en lien avec l'acceptabilité sociale des récoltes de bois et des interventions forestières en général.

Notre Syndicat a également décidé de rénover sa communication. Il a bénéficié pour cela de l'appui de la Fédération nationale des Syndicats qui, de son côté, a participé à l'outil numérique « La forêt bouge » du CNPF où les propriétaires forestiers peuvent trouver une multitude de renseignements. Tout ceci est expliqué dans cette Gazette.

Je vous en souhaite, chers ami(e)s propriétaires forestiers gardois, une bonne lecture en formulant des vœux pour que longtemps encore, grâce aux interventions que nous aurons pu entreprendre pour donner un coup de pouce à la nature, les générations futures puissent bénéficier des bienfaits, tant matériels, qu'environnementaux et moraux que les bois et forêts procurent avec largesse.

Francis MATHIEU

Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard



Actualités forestières :
L'observatoire sylvo- cynégétique



NOTRE SYNDICAT LA FORÊT GARDOISE NOS PARTENAIRES

Découvrez Notre Syndicat

Représentation et défense des adhérents
Informations et conseils pour les adhérents
Assurance responsabilité civile...

Communication : un nouveau site

Prestations :
Plantation
bénévole au
Clos Gaillard




Forestiers du Gard
ENSEMBLE POUR NOS ARBRES

Maison de la forêt
288 chemin Blatiès
30 140 BAGARD
04 66 60 52 67
06 84 19 18 65

contact@forestiersdugard.com
www.forestiersdugard.com

Changements climatiques



NATURE 2050 pour prévenir le changement climatique

Face au changement climatique et à l'état sanitaire catastrophique de notre châtaigneraie, nous nous posons tous la question, que peut-on faire ?

Dans le cadre de NATURE 2050 la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité va financer un projet de plantations forestières diversifiées sur 23 hectares chez 5 propriétaires (3 en Lozère et 2 dans le Gard) qui se sont engagés à respecter le maintien en l'état des plantations jusqu'en 2050, l'accueil des chercheurs et des forestiers.

L'enjeu de ce projet est de mettre en place des essences mais aussi des techniques qui devraient permettre une meilleure adaptation aux conditions climatiques, rétention d'eau, biodiversité. Ce programme sera suivi par l'Institut pour le Développement Forestier et les études seront à disposition des propriétaires.

Jeannine BOURRELY

Vice-présidente Syndicat des Forestiers
Privés du Gard

<http://www.nature2050.com/projet/recreation-dune-foret-deperissante-avec-un-groupe-de-forestiers-cevenols/>



Assemblées Générales 2016 à Anduze

L'assemblée générale 2016 du Syndicat des Forestiers Privés du Gard s'est tenue le 6 octobre 2017, Salle Marcel PAGNOL, commune d'Anduze (Gard), en trois temps. De 9h à 11h, trois conférences sur le changement climatique et ses conséquences sur les forêts gardoises ont ouvert la journée, puis de 11h15 à 12h45 le président a présenté le rapport moral, suivi par la célébration des 50 ans d'existence du Syndicat des Forestiers Privés du Gard. Enfin, de 14h30 à 16h30 ont été exposés les comptes rendus d'activités et financier, le renouvellement du tiers sortant du conseil syndical, les allocutions des personnalités et les questions-réponses avec les participants. Cette AG s'est déroulée en présence de 80 personnes dont de nombreuses personnalités. Les conférences sur le changement climatique et ses conséquences sur les forêts gardoises se sont succédées à la tribune .



- **Céline PERRIER** (RMT Aforce) a présenté « *Les conséquences des changements climatiques sur la forêt gardoise et plus largement, sur la forêt méditerranéenne* ».
- **Elise BUCHET** du CRPF Gard a présenté le guide des Stations forestières des Basses Cévennes à châtaignier et les essais réalisés par le CRPF dans le Gard pour la transformation des châtaigneraies à bois en phase de dépérissement.
- **Rosalie LEFEU** du Syndicat des Forestiers Privés du Gard a présenté la gestion forestière en Garrigue, rappelant la nécessité de gérer cette forêt pour prévenir les incendies.

Journée dans le Viganais

Dans l'enquête jointe à votre appel à cotisation, une question concernait les thèmes que vous souhaiteriez voir aborder lors des réunions d'information de vos secteurs. Nombre d'entre vous ont plébiscité des sujets relatifs au changement climatique (adaptation des châtaigniers, des chênes verts, quelles essences planter ...). Aussi cet automne, une demi-journée aura pour thème « **Changement climatique et forêts cévenoles** ». Nous vous attendons nombreux !

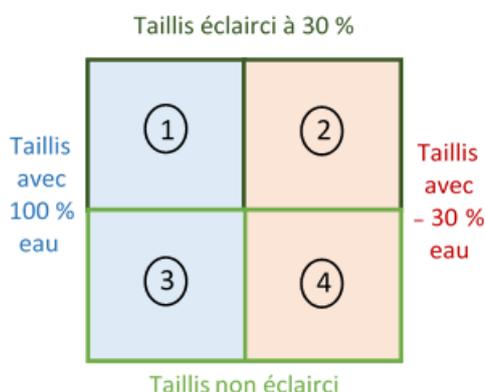


Chêne vert et changement climatique : les essais du CNRS

Le Syndicat a assisté le 2 février 2018 à une journée d'information du CRPF Occitanie – Antenne Hérault sur « Comment gérer les taillis de chênes verts ». Suite aux nombreuses questions des adhérents à propos des chênes verts « grillés » sur leurs propriétés, l'ingénieure du Syndicat est donc allée chercher des réponses auprès des agents CRPF et également des chercheurs du CNRS.

Le CNRS a présenté deux dispositifs d'expérimentation. Le premier teste différentes intensités d'éclaircie (0 à 50 %) pratiquées dans les années 1990. A ce jour, **les plus beaux résultats enregistrés sont les arbres éclaircis à 30 %.**

Le second dispositif (*schéma ci-contre*) teste les effets d'une éclaircie à 30 % (1 et 2) en comparaison d'un taillis « témoin » sans opération (3 et 4). En parallèle, ces deux modalités ont été répliquées avec un facteur supplémentaire : le changement climatique.



En 2050 selon les prédictions, une diminution de 30 % des précipitations est attendue. Le CNRS a donc ajouté des gouttières au sol sur un tiers de la surface du taillis éclairci (2) et témoin (4).

Il apparaît que les effets du changement climatique sont « gommés » par l'éclaircie car la compétition pour la ressource en eau est moindre (peu de différence entre 3 et 4). De plus, la fructification est augmentée d'un facteur 2 et la mortalité diminue fortement.

INNOV'ILEX : un projet sur les 3 régions (Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur et Corse) réunissant chercheurs et acteurs forestiers sur les risques et les enjeux des peuplements de chêne vert

Certains taillis de chêne vert n'échappent pas aux aléas générés par le changement climatique : **des rougissements ont pu être observés ces deux dernières années sur des taillis** pourtant bien venants, qui montrent la sensibilité possible de cette essence. **Caractériser les différentes stations à chêne vert et leur vulnérabilité vis-à-vis du changement climatique** est la 1ère étape de travail du projet **Innov'Ilex** : des relevés de terrain sont actuellement engagés sur les 3 régions, pour tester une clé de détermination de ces stations et établir des cartes de vigilance pour l'essence chêne vert.

Déterminer les modes de gestion adaptés constitue la deuxième étape : les travaux du CNRS-CEFE montrent que la réalisation d'éclaircies dans les taillis de chêne vert les rend plus résistants à la sécheresse, stimule leur croissance et limite les mortalités. Une synthèse de leurs expériences sur ces interventions permettra de préciser les itinéraires techniques qui pourront être recommandés selon les stations.

Des placettes pilotes seront réalisées pour servir d'exemples et valider techniquement et économiquement ces recommandations.

Deux ambitions complémentaires alimentent aussi ce projet : améliorer la capacité de stockage Carbone de ces peuplements et permettre aux bonnes stations, par cette sylviculture de qualité, de produire du bois d'œuvre chêne vert qualité sciage.

Ce projet, financé par le Fonds stratégique Forêt-Bois de l'Etat, durera trois années et fera l'objet de communications régulières sur son avancée.

** Partenaires associés dans ce projet : CNPF (IDF et CRPF des 3 régions citées), ONF, IGN, CNRS-CEFE, Université IMBE, Association Forêt méditerranéenne.*

Michèle LAGACHERIE
CRPF Occitanie – Antenne Hérault

Actualités forestières

Aides forestières

Prolongement des DEFI travaux

Le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt « Travaux » permet aux propriétaires forestiers de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, sous réserve de respecter certaines conditions, lorsqu'ils effectuent des travaux forestiers sur leur propriété. Ce dispositif s'adresse à tous les contribuables propriétaires forestiers privés domiciliés en France, réalisant certaines opérations forestières. **Le dispositif devait prendre fin en décembre 2017 mais a été reconduit dans la Loi de Finance 2018 pour une durée de trois ans.**

<https://www.foret.info/guide-foret-privee,19,defi-travaux-forestiers.html>



CEVAIGOUAL prolongé en 2019

Les dates initiales du projet CEVAIGOUAL prévoyaient une fin au terme de l'année 2018. Cependant, il est possible de continuer le projet sur 2019, à budget constant. Un courrier a donc été adressé au CRPF d'Occitanie pour demander une prolongation de convention pour le GDF. Celle-ci permettra notamment de continuer l'action d'animation sur le Viganais. En 2017, le GDF a contacté des élus et a ciblé son action sur la commune d'Arphy, dans laquelle seront réalisés des diagnostics forestiers.

Du nouveau dans la bourse au défrichage

« Est un défrichage toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière ».

En cas de défrichage, le bénéficiaire doit exécuter sur d'autres terrains, des travaux de boisement ou de reboisement pour une surface correspondant à la surface défrichée (assortie d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5 fixé par l'autorité administrative) ou d'autres travaux d'améliorations sylvicoles (reboisement, dépressage de peuplements naturels, élagage) d'un montant équivalent. Le bénéficiaire peut toutefois opter pour le versement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois d'une indemnité d'un montant équivalent aux travaux de boisement compensateur (4 000€/ha).



Sont ainsi concernés, les propriétaires qui effectuent des travaux forestiers dans une propriété lorsqu'elle constitue une unité de gestion d'au moins 10 hectares d'un seul tenant (ou de 4 hectares d'un seul tenant lorsque la propriété est regroupée au sein d'une organisation de producteurs) et qu'elle présente des garanties de gestion durable.

Les travaux éligibles sont les plantations avec préparation et entretien, les travaux de sauvegarde et d'amélioration des peuplements (DFCI, gibier, phytosanitaire, taille élagage, débroussaillage) ou encore les travaux de création et d'amélioration des dessertes.

Concernant les projets de reboisement, ils doivent être déposés avant la fin de l'année 2018 (avant l'été pour obtenir les 80 % de subventions).



Pour 2019, les aides ADEME à 40 % seront reconduites mais UNIPER et FIBRE EXCELLENCE ne se sont pas prononcés sur leur engagement à 20 % chacun.

Afin de pouvoir mettre à disposition des propositions de travaux compensateurs aux bénéficiaires des autorisations de défrichage, une bourse « défrichage » a été constituée pour le département du Gard. Cette bourse permet de référencer les travaux des propriétaires forestiers qui pourront être choisis par les bénéficiaires des autorisations de défrichage. L'inscription à cette bourse est libre et gratuite pour les propriétaires forestiers.

La DDTM a annoncé cette année une ouverture à d'autres travaux sylvicoles : les travaux de dégagements de pistes DFCI et le dépressage de peuplement artificiel pourront être éligibles.

Pour tous renseignements contactez le CRPF au 04 66 60 92 93 ou à gard@crpf.fr



L'observatoire agro-sylvo-cynégétique du Parc national des Cévennes à l'essai

Devant les **dégâts importants causés par les cervidés sur la forêt cévenole** depuis de nombreuses années, le Parc National des Cévennes pilote un **projet de mise en place d'un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC)**.

L'objectif général est **d'apprécier et de suivre de façon objective et partagée l'état d'équilibre entre le grand gibier et les activités** en milieux agricole et forestier et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, la pression exercée par le grand gibier sur la forêt.

L'OEASC doit permettre de **centraliser les données relatives aux dégâts de gibier sur l'ensemble du territoire couvert par le Parc National des Cévennes**, tant sur les propriétés privées que publiques (ONF, communes forestières). C'est un **dispositif concerté basé sur un système d'alerte initié par des propriétaires forestiers privés et des techniciens forestiers** par le biais d'un formulaire mis en ligne, complété par des relevés sur le terrain.

La mise en place de ce projet se fait en **concertation avec les différents partenaires du Parc** sur le territoire : les propriétaires privés (syndicats, coopérative, CRPF), les propriétaires publics (ONF, communes forestières) et différents acteurs concernés (fédérations de chasse, chambres d'agriculture, départements, région, ONCFS, IRSTEAT).

Le processus a été lancé en 2017, l'outil informatique doit être développé en 2018 avec pour objectif un déploiement en fin d'année 2018.

Ces données collectées et centralisées, ainsi que les résultats issus des analyses **constitueront un socle de connaissances mis à dispositions des différents acteurs**. Ces données pourront être **utilisées notamment dans le cadre de la gestion sylvicole ou de l'élaboration des plans de chasse**. Elles permettront d'identifier les secteurs géographiques les plus touchés ou présentant les enjeux socio-économiques les plus importants. Enfin elles seront utilisées pour sélectionner les peuplements qui feront l'objet de diagnostics sylvicoles.

Isabelle CORRE-HIRSINGER

Administratrice du Syndicat des Forestiers Privés du Gard

La forêt bouge en Occitanie



Cet outil innovant est le fruit **d'un travail de coopération entre l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois**.

Il a vocation à **faciliter la vie des propriétaires forestiers privés** : démarches en ligne, localisation des parcelles, achat/vente de forêts, mise en relation avec des professionnels à proximité...

Le guichet régional « Occitanie » de **La Forêt Bouge** sera officiellement présenté au printemps aux acteurs de la forêt présents à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois. D'ici là, les propriétaires forestiers, gestionnaires, opérateurs économiques, institutionnels, peuvent se familiariser avec ce nouvel outil, dont toutes les fonctionnalités sont accessibles depuis le lancement national en janvier 2018.

Le guichet Occitanie va ainsi enrichir sa liste d'inscrits et son annuaire de professionnels, en même temps que ses contenus régionaux seront améliorés.

Vous êtes propriétaire forestier, gérant ou salarié d'une entreprise de la filière bois, intéressés par les fonctionnalités offertes par La Forêt Bouge ? Créez gratuitement votre compte en cliquant sur le bouton correspondant de la barre de menu...

Vous êtes un professionnel de la filière bois et vous souhaitez être plus facilement mis en relation avec les propriétaires ou gestionnaires forestiers ? Intégrez l'annuaire des professionnels en vous signalant auprès de FIBOIS Occitanie...



<http://www.laforetbouge.fr>



Communication



Enquête Assemblée Générale

Les appels à cotisation 2018 étaient cette année accompagnés d'une enquête pour cerner les attentes des adhérents à propos de l'Assemblée Générale. L'objectif de cette enquête était de connaître le format et les dates à privilégier pour permettre à un maximum d'adhérents de se rendre à cet évènement. 139 réponses nous sont parvenues et nous vous en remercions. La plupart d'entre vous ont plébiscité un jour de semaine (lundi en courte majorité) plutôt que le samedi, hors des vacances scolaires sur une journée avec visite sur le terrain. En combinant ses résultats, l'assemblée générale se tiendra le **lundi 9 avril 2018**. La matinée sera consacrée aux rapports d'activité, financier et moral et l'après-midi à la visite d'une jeune peupleraie plantée par la coopérative FPLG (La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise).



Syndicat des Forestiers Privés du Gard
Groupement de Développement Forestier
Maison de la Forêt 298, Chemin Blatiés 30140 BAGARD
04 66 60 52 67 - 06 84 19 18 65
contact@forestiersdugard.com - http://forestiersdugard.com

Enquête Assemblée Générale

Êtes-vous venu à l'Assemblée Générale 2015 ? Oui Non
2016 ? Oui Non

A RETOURNER
AU PLUS TÔT
AU SYNDICAT.
MERCI

Si non, pourquoi ?

Je ne me sens pas concerné Je ne peux pas me déplacer La date Le lieu ne me convenait pas

Préférez-vous que l'Assemblée générale se tienne :

Sur une demi-journée Sur une journée avec conférence Sur une journée avec sortie sur le terrain

En semaine. Si oui, quel jour : _____ Un samedi Hors ou pendant les vacances scolaires

Enquête Réunions d'Information

Quels thèmes souhaitez-vous voir aborder au cours des 4 réunions (1/2 journée) d'information annuelles ?

N'hésitez pas à nous communiquer vos attentes concernant les journées d'information !



Un nouveau site internet !



Forestiers du Gard
ENSEMBLE POUR NOS ARBRES

NOTRE SYNDICAT

LA FORÊT GARDOISE

NOS PARTENAIRES

ACTUALITÉS

CONTACT



Actualités



Nous vous l'avions annoncé à l'Assemblée générale 2016 : le Syndicat s'est doté d'un **nouveau site internet**. L'ancien site participait déjà à la communication du Syndicat vers ses adhérents ainsi que vers tous autres propriétaires forestiers et publics intéressés. Cependant, son format non compatible avec les nouveaux supports numériques (téléphones, tablettes) ainsi que son architecture un peu désuète pouvaient parfois bloquer la diffusion des informations.

Le Syndicat a donc donné cette année un coup de neuf au site en faisant appel à des professionnels. Le site a maintenant gagné en lisibilité et permet de **renseigner sur les forêts gardoises et sur les activités en temps réel avec les actualités**.

Vous trouverez également un espace « partenaires » avec les coordonnées des résidents de la maison de la forêt : CRPF Occitanie – antenne Gard, la coopérative FPLG, le FOGFOR et leurs coordonnées et missions.

Venez découvrir toutes les informations concernant les décisions, les actions et implications du Syndicat à disposition sur ce site : <http://forestiersdugard.com/>



Déménagement des bureaux de la maison de la forêt à Ribaute-les-Tavernes

Les bureaux actuels de la Maison de la forêt à Bagard n'étaient plus adaptés à un fonctionnement optimal pour les trois organismes y résidant (problème d'internet et d'espace ouvert sans confidentialité). Le Syndicat, la coopérative FPLG ainsi que le CRPF ont donc décidé de trouver de nouveaux locaux en conservant l'unité des trois structures de la forêt privée. Suite à un courrier envoyé par le CRPF aux mairies des villes alentours, la mairie de Ribaute-les-Tavernes a proposé de louer des anciens bureaux de la mairie, situés au-dessus de leurs locaux actuels.

A compter de juillet 2018, chaque structure y aura son propre bureau ainsi qu'une petite salle commune.



Mairie de Ribaute-les-Tavernes

Une campagne de communication sur mesure

Comme vous le savez, le Syndicat du Gard emploie à temps plein une ingénieure forestière. C'est une spécificité du Gard qui en fait sa richesse et permet à ses adhérents de bénéficier de conseils techniques en gestion forestière. Ce poste est financé entre autres grâce à une convention partenariale avec le Conseil Départemental tributaire des aléas budgétaires du département. Pour garder le même niveau de service et asseoir encore un peu plus sa représentativité, le Syndicat doit absolument augmenter le nombre de ces adhérents.

Avec 500 adhérents pour 10 000 propriétaires de plus de 4 ha dans le Gard (46 000 propriétaires au total), la progression du nombre d'adhérent est envisageable !

Il a donc été décidé de modifier le format des campagnes de communication pour impliquer les élus gardois dans la démarche d'information et de représentation des propriétaires forestiers privés. 2018 sera donc l'occasion de débiter une collaboration avec les maires des 350 communes du département afin de leur proposer d'éditer une lettre à en-tête de la mairie pour présenter le Syndicat. Un bulletin de visite gratuite sera joint à la lettre avec la nouvelle brochure.

Si vous connaissez des élus actifs en forêt privée, n'hésitez pas à les informer de la démarche !

Utilisation de la presse locale

Grâce à l'accompagnement 2017 de notre fédération nationale FRANSYLVA, deux revues de presse ont été réalisées sur « *L'avenir de la forêt entre les mains des nouveaux conseillers CRPF* » et « *Fransylva Gard présente : Les nouvelles technologies pour connaître et gérer la forêt du Gard* ». Ces articles ont été relayés par les journaux « Occitanie tribune », « Midi libre », « L'écho du mardi » et « La croix du Midi ».

Les échos de ces articles ayant été bénéfiques pour le Syndicat, nous tentons à présent de perdurer cette présence dans la presse locale. La collaboration avec Alès Agglomération devrait permettre un nouvel article pour faire connaître le Syndicat. De plus, la demi-journée d'information sur la truffe blanche du Gard le vendredi 25 mai 2018 sera couverte par un correspondant du Midi libre.

Prestations



Clos Gaillard

Plantation bénévole au Sylvetum

Le 24 novembre dernier, le GDF a rassemblé 19 bénévoles et agents de la ville de Nîmes pour reboiser deux parcelles du Sylvetum du Clos Gaillard de Nîmes. Suite à l'inventaire réalisé par le Syndicat en 2016, les parcelles de Pins à bois lourd et de Sapins de Céphalonie étaient en échec (faibles dimensions et mortalité due aux sécheresses successives) et ont donc été regarnies en Pins noirs d'Autriche et en Cèdres de l'Atlas.

Inventaire du Vallon des chênes

Le Vallon des chênes s'étend sur un peu plus d'un hectare avec 24 espèces testées pour leur adaptabilité aux conditions méditerranéennes. L'inventaire et la mesure des arbres du dispositif ont été reportées en 2018 en raison de la sécheresse extrême subie durant l'été 2017. En effet, les signes de dépérissement seront plus aisément décelables en 2018. L'INRA viendra également faire des expériences sur le dispositif en 2018 pour tester les résistances des différents chênes.

Les résultats d'inventaire et de mesure seront consultables dans le compte-rendu d'activité 2018, téléchargeable sur notre nouveau site internet <http://forestiersdugard.com/>

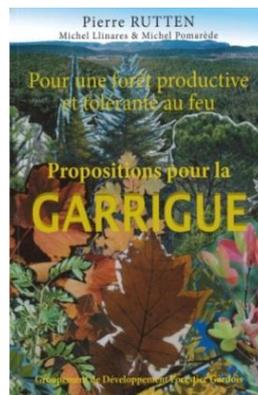


Cette opération a permis de maintenir les objectifs du dispositif : démontrer que grâce à une bonne préparation mécanique du sol et à un choix d'essence tolérantes au feu, il est possible de créer en Garrigue des forêts susceptibles de produire du bois de qualité.

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu présent !

Vente du livre « Propositions pour la Garrigue »

10 €



Cet ouvrage a été conçu pour pérenniser la forêt dans les espaces forestiers sensibles de Garrigue. Il montre à la fois comment gérer ces espaces paradoxalement délicats et riches dans un objectif de production de bois avec un angle de tolérance aux incendies. Cet ouvrage est une référence sur les potentialités forestières et environnementales de la Garrigue.



Vente de goulotte de débardage

Rappel N°29 août 2017

Le principe est simple : il consiste à faire glisser les bois dans des conduits en plastique et à les entraîner dans la pente jusqu'à un véhicule de transport. Les goulottes permettent de débarder des bois de diamètre inférieur à 20 centimètres (ou fendus) sur des pentes très faibles à fortes (entre 5 et 40 %), sur une distance maximale de 60 mètres. Cette méthode est particulièrement adaptée pour des coupes de bois de chauffage ou de piquets sur des parcelles en pente.



Suite au déménagement des bureaux du Syndicat, le Conseil d'Administration a décidé de **vendre ses goulottes** car les conserver posait un problème de stockage. Le prix a été fixé à **250 € les 10 goulottes** de 4 mètres. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter au 04 66 60 52 67 ou par mail à contat@forestiersdugard.com.





Diagnostics forestiers pour Alès Agglomération

Près de 160 hectares ont pu être diagnostiqués en 2017 par le Groupement de Développement Forestier du Gard, sur le territoire Hautes-Cévennes d'Alès Agglomération. Les 26 propriétaires ayant bénéficié des visites et des conseils techniques personnalisés ont pu vérifier ou découvrir les limites de leurs propriétés boisées, tout en trouvant des réponses à toutes leurs questions forestières.

Un compte-rendu de visite détaillé par type de peuplement et une carte les replaçant géographiquement leur permet aujourd'hui de mieux connaître leur forêt. Pour bien appréhender les travaux à réaliser, une carte leur a été fournie et les détails de chaque opération sont donnés dans le compte-rendu.

Dans cette démarche globale de sensibilisation à la gestion forestière sur ce secteur à faible culture

sylvicole, les diagnostics réalisés permettent aux différents propriétaires de mieux gérer et de connaître leurs forêts, tout en adoptant une gestion durable de l'espace forestier du secteur. En effet, les diagnostics serviront de base de travail pour l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion (PSG) concerté pour l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Chambon créée en 2017. 18 propriétaires diagnostiqués pour une surface dépassant 80 hectares font en effet partie de cette association qui s'étend sur les communes du Chambon et de Sénéchas. Celle-ci permet de mutualiser les travaux forestiers (coupes, éclaircies, élagages ...) et sert de support au montage de deux dossiers de demande de subvention au reboisement auprès de l'ADEME, dans lequel participent quatre propriétaires diagnostiqués en 2017.

Et pour 2018 ?

La démarche sera reconduite par Alès Agglomération en 2018 auprès de propriétaires privés situés sur les communes de Aujac, Bonnevaux, Le Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas. Si vous souhaitez bénéficier de ces diagnostics complets et gratuits (financés par Alès Agglomération), vous pouvez contacter la chargée de mission ruralité d'Alès Agglomération Virginie GUIROY au 04 66 61 08 34 ou par email à virginie.guiroy@alesagglo.fr. N'hésitez pas à diffuser cette information autour de vous.



Convention avec la coopérative FPLG

Le Syndicat des Forestiers Privés du Gard a pour objectif la défense des intérêts des propriétaires forestiers et de la forêt gardoise. Il oriente les propriétaires et les massifs forestiers dans une optique de **gestion durable favorisant leur adhésion à des démarches de qualité et de certification**. Il représente les producteurs forestiers qui souhaitent prendre une part active dans l'animation de leur propriété boisée en veillant à préserver leurs droits. Les missions de la coopérative **La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise (FPLG)**, sont en continuité de ces actions : elle **assure la gestion des patrimoines forestiers dans le cadre d'une démarche de gestion durable**. La coopérative intervient dans la gestion de patrimoines forestiers, du conseil auprès des propriétaires (tout comme le Syndicat) **jusqu'à la commercialisation de bois et la réalisation de travaux forestiers**.

Comme le syndicat, la coopérative est administrée par des propriétaires forestiers élus. Les moyens, les compétences et les buts respectifs du Syndicat et de la coopérative sont parfaitement complémentaires. Les deux organismes ont alors convenu d'un partenariat sur la coordination de leurs actions et par un échange de services. Cette convention est en place depuis 2014 et son format a été modifié à partir de 2017 pour ouvrir de nouvelles possibilités.

L'ingénieure du Syndicat effectue donc quelques journées par an pour la coopérative pour différentes interventions : construction de dossiers pour les PLU ou PLUI, soutien en marquage ou martelage ou encore relevés de terrain pour les documents de gestion. Ce partenariat permet d'accompagner au mieux les propriétaires et les regroupements (GF, ASL ...) dans leurs démarches et d'offrir des aspects plus concrets au poste technique du Syndicat.



Journées d'information du Syndicat

- **28 avril** : La gestion jardinée des forêts Cévenoles à Soustelle (*Cévennes alésiennes*)
- **25 mai** : La gestion du chêne vert pour la truffe blanche à Aiguèze (*Garrigues*)
- **Septembre** : Le sylvopastoralisme en forêts gardoises (*Vallées des Gardons*)
- **Automne** : L'impact du changement climatique sur nos forêts méditerranéennes (*Cévennes viganaises*)



En tant qu'adhérents, vous recevrez une invitation papier pour la réunion de votre secteur et par email pour l'intégralité des journées du Syndicat et du CRPF, toutes gratuites. Pensez à nous donner vos adresses email lors des appels à cotisation et à transmettre l'information aux propriétaires forestiers de votre connaissance.



Lundi 9 avril 2018 : Assemblée générale 2017 A Saint-Ambroix - Salle Le tremplin

Escapades Nature animées par le Syndicat

- **11 et 16 juin** : « Arbres de tous pays » à Saint Jean du Gard avec Jeannine BOURRELY
- **18 juillet et 22 août** : « Le monde vivant de la forêt » à Saint André de Valborgne avec Bernard CABANNES
- **10 et 13 octobre** : « Quand la forêt révèle ses couleurs » à Saint Jean du Gard avec Pierre VIREVAIRE

Pour tous renseignements supplémentaires et inscription, contactez votre Syndicat ou consultez le site <http://www.tourismegard.com/accueil/sortir/escapades-nature-dans-le-gard> à partir d'avril 2018.



CRPF

- **Printemps** : La première éclaircie des boisements résineux (cèdre, douglas ...) : organisation du chantier et valorisation des bois (*Cévennes Viganaises*)
- **Printemps** : Randonnons à la découverte des forêts de garrigues (*La Capelle-et-Masmolène*)
- **Juillet** : Comment faire face aux problèmes sanitaires des forêts gardoises ? (*Cévennes*)
- **Novembre** : Réaliser un boisement forestier : visite d'un chantier en Cévennes

Pour tous renseignements supplémentaires et inscription, contactez le CRPF au 04 66 60 92 93 ou à gard@crpf.fr



FOGEFOR

- ❖ **Manipuler en sécurité les tronçonneuses et autres outils forestiers** : cycle de 3 jours (*octobre*) pour apprendre à manipuler et à entretenir le petit matériel forestier aux propriétaires à travers des exercices pratiques.
- ❖ **Venez découvrir votre forêt** : cycle d'initiation de 4 jours (*automne*) pour acquérir des connaissances sur vos peuplements (localisation, essences, entretien et règlementations).

Le stage est ouvert à tous les propriétaires forestiers du département. Pour vous inscrire, contactez le CRPF du Gard. Les frais d'inscriptions consistent en l'adhésion annuelle au FOGFOR du Gard (50€).